

Application de la loi contre les mutilations faites aux femmes. Des résultats encore mitigés

Fanta DIALLO e REWMI QUOTIDIEN, 27.06.2012

Le Sénégal a ratifié les conventions internationales protégeant le droit des filles et des femmes, et la pratique de l'excision chez les filles. Cependant, les violences faites à ces dernières, restent une réalité dans le pays. Une étude sur l'état d'application de cette loi montre que les communautés connaissent l'existence de ces lois, mais ne les appliquent pas. Et, c'est donc, dans le cadre du processus d'accélération de l'abandon de l'excision, que le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin, en partenariat avec d'autres structures, organise, depuis hier, une réflexion sur l'application de la loi interdisant la pratique de l'excision au Sénégal.



L'atelier a pour objectifs d'identifier les principaux facteurs bloquants de l'application de la loi interdisant la pratique de l'excision au Sénégal, de définir des stratégies pour sa vulgarisation et son application, en cas de violation, et de cibler des interventions au niveau national, départemental et communautaire. Une démarche importante, puisque le Sénégal ambitionne d'éradiquer la pratique de l'excision en 2015, alors que, selon Ibrahima Diouck, directeur de Cabinet du ministre de la femme, « le taux d'abandon est de seulement 80%, avec un devoir d'approfondissement de la réflexion pour renforcer les acquis et lever les résistances pour le bien-être des familles ».

Pour Eva Molt, de l'ONG Save the Children, la question des Droits de l'homme doit être mise en exergue car, note-t-elle : « l'excision constitue une violation du Droit de l'enfant au développement ». Elle a, par la suite, appelé à l'implication des chefs religieux, mais également, au renforcement du plaidoyer en faveur d'une allocation de budget conséquent, pour la réalisation des actions concrètes sur le terrain de la sensibilisation et de la formation. Un rapport sera donc élaboré, au terme de cette séance de réflexion qui prend fin aujourd'hui. Il comprendra les résultats de l'atelier, les recommandations pour une meilleure application de la loi interdisant la pratique des MGF au Sénégal, ainsi qu'un plan d'actions pour une application effective de la loi interdisant la pratique de l'excision au Sénégal.

Fonte: http://www.rewmi.com/APPLICATION-DE-LA-LOI-CONTRE-LES-MUTILATIONS-FAITES-AUX-FEMMES-Des-resultats-encore-mitiges_a63720.html [Data do último acesso a 28.08.2012]